



COUPE D'ARBRE

Demande de certificat d'autorisation

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Localisation des travaux

 Numéro civique

 * Nom de rue

 Identification par numéro cadastral

Numéro de Lot(s)

Zone agricole?

 Oui Non

 Zonage (si connu)

Identification du demandeur

 * Nom

 * Prénom

 Numéro civique

 * Nom de rue

 * Ville

 * Province

 * Code postal

 * Téléphone 1

 poste

 Téléphone 2

 poste

 Adresse courriel

Identification du propriétaire

* Même que le demandeur

 Oui Non

Si vous faites la demande pour et au nom du propriétaire. Vous devez fournir une procuration signée du propriétaire au moment de la prise de possession du permis. Vous pouvez obtenir le formulaire de procuration sur le site Internet de la Municipalité dans la section permis.

 Nom

 Prénom

 * Numéro civique

 Nom de rue

 Ville

 Province

 Code postal

Téléphone 1	poste	Téléphone 2	poste
-------------	-------	-------------	-------

Adresse courriel

Informations sur les travaux

Travaux effectués par

Propriétaire Professionnel Autre

Nom de l'entreprise

Nom du responsable

Numéro civique

Nom de rue

Ville

Province

Code postal

Téléphone 1

poste

Téléphone 2

poste

Adresse courriel

Document et renseignements requis

Est-ce que l'abattage est lié à une nouvelle construction ou agrandissement projeté ?

Oui Non

Dans le cas d'une nouvelle construction ou d'un agrandissement projeté, il se peut qu'un plan de coupe soit exigé pour compléter l'analyse de votre demande. Le cas échéant, un inspecteur du service de l'urbanisme vous contactera.

Raison de l'abattage

Essence(s) d(s) arbre(s) à abattre

Date prévue de l'abattage

Veillez joindre les documents suivants :

- Photo(s)
- Situation de(s) l'arbre(s) sur le terrain
- Tout autre renseignement qui pourrait assurer la bonne compréhension de la demande

Confirmation

En cochant la case ci-dessous, je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions de la présente demande de permis doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci. N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.

* J'accepte

Signature

Date

Nom en lettres moulées



EXTRAIT DE RÈGLEMENTATION

Tout arbre de plus de 0,3 mètre de diamètre, mesuré à 1,0 mètre de hauteur à partir du sol adjacent et situé en marge avant, doit être conservé, sauf si l'arbre :

- 1) est mort;
- 2) est atteint d'une maladie incurable;
- 3) nuit à la croissance des arbres voisins;
- 4) fait partie des essences interdites ou restreintes, tel qu'édicté à l'article 10.2.1 plantation des arbres;
- 5) est dangereux pour la santé et la sécurité des citoyens;
- 6) constitue une nuisance ou peut causer des dommages à la propriété publique ou privée;
- 7) nuit à l'implantation d'un projet de rénovation et de construction d'un bâtiment;
- 8) nuit à l'aménagement d'une cour aménagée (ex. : installation d'une piscine, d'une terrasse, d'un court de tennis);
- 9) doit nécessairement être abattu dans le cadre de travaux publics ou pour la réalisation d'un projet de construction ou d'aménagement paysager autorisé par la municipalité.

Un arbre abattu en contravention du présent règlement doit être remplacé par un arbre d'une hauteur minimale de 1,2 mètre.

N.B. Cet extrait de réglementation est à titre informatif uniquement. Veuillez-vous référer à la réglementation complète pour en connaître tous les détails.